

NOTE D'INFORMATIONS

18/12/24

FCO

Pas d'évolution ou d'actualités significatives depuis fin Octobre.

Rappel sur les vaccinations :

	Impact	Protection (Age mini des animaux pour vacciner)	Prise en charge du vaccin
MHE	faible	Pas de vaccin	/
FCO-8	fort	BTV Pur 4-8 (2 inj) (Age min : 2.5 mois) Sylvazul 4-8 (1 inj) (Age min : 3 mois) Bluevac 8 (2 inj) (Age min : 2.5 mois)	Non
FCO-3	Très fort	Bultavo 3 (1 inj) Bluevac 3 (2 inj) (Age min : 2 mois)	Oui (jusqu'à épuisement du stock de l'Etat)

Le programme d'indemnisation des élevages foyers FCO-8 de 2024 n'est toujours pas ouvert. Nous contacterons les éleveurs dès que les dossiers pourront être déposés.

Bilan de la situation au 12/12/24:

Sur notre département : 34 foyers FCO-8 ovins, 57 bovins et 1 foyer FCO-3 bovin. / 113 foyers MHE dont 4 ovins

BORDER DISEASE :

La Border Disease est une maladie virale contagieuse ovine (c'est l'équivalent de la B.V.D. chez les bovins) qui engendre de lourdes pertes techniques (brebis vides, avortements, pertes d'agneaux, ...) et financières sur le cheptel ovin.

Ces Pestivirus sont peu résistants dans le milieu extérieur. La contamination se fait le plus souvent par contact direct entre animaux (ingestion ou inhalation ou lors de la lutte) ou passage du virus à l'embryon / fœtus. La Border Disease peut se transmettre facilement d'un élevage à l'autre par achat d'animaux infectés.

Les symptômes décrits ne sont pas tous présents dans un même troupeau, suivant le stade de gestation de la brebis au moment du passage viral. Plus classiquement, le virus de la border affaiblit le troupeau et toutes les autres maladies deviennent plus difficiles à soigner (mammites, maladies abortives, diarrhées, maladies respiratoires, ecthyma chez les agneaux). Peuvent être constaté :

- Des avortements embryonnaires et un fort taux de brebis vides. Les avortements peuvent survenir aussi dans le dernier tiers de la gestation avec expulsion de fœtus plus ou moins momifiés.
- Des agneaux normaux, des mort-nés, des agneaux faibles et petits qui présentent des anomalies (agneaux hirsutes, agneaux faibles présentant de façon plus ou moins importante des tremblements, des anomalies du squelette, des diarrhées), retard de croissance, parfois mort rapide en allaitement ou au sevrage.

	Date de l'infection						Conséquences
	0J	...	60J	70J	80J	100J	
OVINS							Avortements, agneaux IPI, trembleurs, hirsutes, faibles ou normaux
							Avortements, agneaux IPI, malformés ou agneaux normaux.
							Avortements, agneaux normaux ou faibles

IPI : Infecté Permanent Immunotolérant. Ces agneaux IPI sont porteurs et **excréteurs à vie** du virus (la contamination lors de la gestation a fait que le système immunitaire de ces IPI reconnaît le virus comme faisait partie de soi et ne développe donc pas de réponse immunitaire pour s'en protéger : ils seront viropositifs et seronégatifs à vie). Souvent, ces IPI meurent jeunes mais certains peuvent survivre et sont une source permanente de contamination pour le reste du troupeau.

Le DIAGNOSTIC sera confirmé par le laboratoire qui pourra isoler le virus à partir de la rate et du sang (PCR), ces analyses sont souvent réalisées lors d'avortements. La sérologie, sur agnelles, permet aussi de mettre en évidence un passage de border dans le troupeau.

Appliquer les mesures particulières préconisées par votre vétérinaire, une vaccination du troupeau ou éventuellement des agnelles gardées ou achetées avant la lutte (les seuls vaccins disponibles sur le marché actuellement sont des vaccins Bovins).

Pour les cheptels sains, rester vigilants lors de l'introduction d'un nouvel animal (achat dans des troupeaux de statut négatif et/ou prise de sang à l'introduction).

Pour rappel, le laboratoire d'analyses de Montauban fait les analyses pour la BD :

Description	Tarif catalogue HT 2024	Aide du Conseil Départemental	Reste à charge €HT pour l'éleveur en 2024
Border disease serologie sur lait de tank	12,24 €	100%	0,00 €
Border disease sur serum par mélange de 5 (tarif par mélange)	10,81 €	50%	5,41 €
Border Disease ELISA Anticorps sur sérum individuel, tarif par sérum	9.15 € 6.84 € (si > 10 tubes)	80% sur analyses Avortement	1.83 € (1.37 €)
Border Disease PCR individuel sur organe (rate de préférence) ou sur mélange de 3 organes	45.18 €	80% sur analyses Avortement	8.65 €
Border Disease PCR individuel sur organe ou sang ou lait	45.18 €	0 %	45.18 €
Border Disease PCR mélange (2 à 10 échantillons) sur organe	66.81 €	0 %	66.81 €
Border Disease PCR sur mélange intracheptel (mélange de 10 sangs ou sérums maximum), par mélange sans confirmation	55.12 €	0 %	55.12 €

LA « PAPERASSE » DE JANVIER:

Courant du mois de Janvier, comme tous les ans, nous vous enverrons le recensement à compléter ; ou à faire par voie électronique avec votre logiciel Détenteur. Vous recevrez également le récapitulatif de vos mouvements pour vous aider à vérifier que tous vos mouvements ont bien été notifiés.

Cette année, vous recevrez également la liste des « présomptions de mouvements » : liste des mouvements qui ont été notifiés par vos « acheteurs » ou « vendeurs » mais pour lesquels il n'y a pas eu de notification de votre part. Ce document a pour seul but de vous aider afin de vous mettre à jour dans vos déclarations en cas de contrôle.